



Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T)

Formation Initiale

Objectif :

Être capable d'agir efficacement face à un accident, en préservant l'état de la victime, dans l'attente des secours organisés.

Public :

Toutes personnes d'une entreprise ou d'un établissement désignés à porter secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise.

Prérequis :

Aucun prérequis

Modalités et méthodes Pédagogie :

Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.

Les jeux de formation : Dispositif de formation permettent d'accroître la motivation et l'engagement des apprenants en suscitant des émotions positives. Plusieurs catégories d'outils pédagogiques peuvent être utilisées dans les jeux de formation, parmi lesquelles les jeux de rôles, les mise en situation, le travail en sous-groupe etc

Support PowerPoint, vidéos, ordinateurs.

Effectif et durée et Prix:

Le nombre de participants à la formation est fixé à 04 personnes minimum et 10 personnes maximum par session.

Formation : 14h en présentiels

Prix : **Sur Devis**

Modalité et délais d'accès:

2C, avenue de l'Energie 67800 BISCHHEIM

formation.securite67@gmail.com

Tel : **0607842200 / 0388475984**

Pour l'inscription se rendre sur le site internet : <https://formationsecurite67.fr>

A la réception du dossier d'inscription nous vous répondrons sous 48h. Toutes inscription est clôturée 7 jours avant le début de la formation.

Accessibilité PSH:

Répond aux normes d'accessibilités PMR

Pour les PSH veuillez contacter notre référent handicap : **Nolin Thierry** pour aménagement éventuel si possible.

Débouché :

Le SST donne l'équivalence à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau 1 » (PSC1) du ministère de l'intérieur.

Module 1 : Le Sauvetage-Secourisme du Travail : 1 heure

- Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession.
- Le rôle de sauveteur secourisme du travail.
- Le cadre juridique de l'intervention du SST.
- Présentation du programme. (Protéger, de protéger à prévenir, examiner, faire alerter, de faire alerter à informer, secourir.)

Module 2 : Rechercher les Risques Persistants pour Protéger : 1 heure

- Le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque, événement déclencheur.
- Connaître les principes de base de la prévention.
- Connaître l'alerte à la population.
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.

Module 3 : De Protéger à Prévenir : 1 heure

- Repérer les dangers dans une situation de travail.
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de la réglementation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention

Module 4 : Examiner la Victime et Faire Alerter : 2heures

- Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

Module 5 : Faire Alerter à Informer : 1 heures

- Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Module 6 : Secourir : 2heures

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
- La victime saigne abondamment.
- La victime s'étouffe.
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas.
- La victime ne répond pas, elle respire.
- La victime se plaint de sensations pénibles et / ou présente des signes anormaux.
- La victime se plaint de brûlures.
- La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements.
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

Module 7 : Situations Inhérentes aux Risques Spécifiques : 6heures

- Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire au-delà des 4 heures sont laissées à l'initiative du médecin de travail.

Validation :

- Évaluation sous forme de cas concrets, validée par un moniteur recyclé et agréé de la CARSAT.
- Avoir réalisé correctement les gestes de secours.
- Remise d'une carte Sauveteur Secouriste du Travail (délivrée par Formation Sécurité 67 sous couvert de la CARSAT compétente).

Durée de validité de la carte professionnelle :

Votre carte doit être renouvelée tous les **2 ans** via un **MAC SST**